

Les décisions du Bureau en bref

14 février et 6 mars 2024

Parc naturel régional du Pilat 14 février et 6 mars 2024

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La commission Aménagement et Paysages, dans sa réunion du 11 décembre 2023, a validé le lancement d'une nouvelle offre de services en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage proposée par le Parc. Si le conseil en architecture est maintenu pour les structures publiques comme pour les entreprises ou personnes privées, les réponses apportées à des demandes d'avis arrivant une fois les projets arrêtés et sans concertation en amont avec le Parc vont progressivement cesser au cours de l'année 2024. Il a été décidé de tester la mise en réseau, animée par le Parc, des compétences existantes sur le territoire en matière d'appui à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage en faveur des porteurs de projet public. Cette mise en réseau vise à mieux répondre aux besoins, en ingénierie, des collectivités et à améliorer encore la qualité des projets en les accompagnant le plus en amont possible. L'expérimentation débutera le 28 mars par un séminaire avec l'ensemble des structures ayant les compétences précitées.
- Le comité de projet Avenir Montagnes Ingénierie, réuni le 19 décembre 2023, a échangé sur la préparation de nouvelles assises du tourisme qui se tiendront le 8 avril prochain et sur la nouvelle stratégie de communication de la Destination Pilat.

- Le comité de pilotage du Contrat vert et bleu « Grand Pilat » s'est réuni le 09 janvier 2024 pour faire un bilan relatif à la programmation des dossiers en 2023. 90 % des dossiers ont été déposés. En 2024, l'évaluation du Contrat vert et bleu va débuter et sera réalisée par le bureau d'études Acer Campestre. Pour clôturer ce contrat, plusieurs évènements valorisant les actions menées entre 2019 et 2023 vont se tenir.
- La réunion de la commission Biodiversité et Eau, qui s'est tenue le 11 janvier 2024, a travaillé sur la question de la préservation de la ressource en eau. En 2024 le Parc, en lien avec la révision de sa charte, devra préciser ses éventuelles interventions dans ce domaine en faveur duquel beaucoup de structures agissent déjà.
- La commission Forêt s'est réunie le 6 février 2024 pour échanger sur les actions du Parc menées en faveur de la forêt en 2023, pour évoquer le travail en cours sur l'adaptation de la forêt au dérèglement climatique et parlé du travail sur le foncier forestier qui va être lancé prochainement.

DEMANDES DE FINANCEMENT

Le Bureau a validé :

- la demande de soutien du Parc auprès de l'Office Français de la Biodiversité, via la Fédération des Parcs, pour le lancement en 2025 d'un nouveau Défi Familles à biodiversité positive, après celui organisé en 2022 côté Gier et celui organisé en 2023 dans le Pilat rhodanien.
- la demande de soutien du Parc, auprès de l'Union Européenne via la Région (Fonds FEADER), pour accompagner le développement de l'agroforesterie et la plantation de haies dans les exploitations agricoles. Les objectifs de plantation sont estimés à 3 000 mètres de haies chaque année pendant 3 ans.
- la demande de soutien du Parc auprès de la Région (Contrat de Parc) pour le lancement d'une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie de valorisation touristique du secteur des crêts.
- la modification du plan de financement et donc des demandes de soutien auprès de la Région, du Département du Rhône et de l'État pour l'animation, le suivi et les inventaires de l'observatoire de la biodiversité du Pilat en 2024.
- la demande de soutien auprès de la Région (contrat de Parc) pour renouveler l'opération Coup de Pouce Climat en faveur de 4 communes du Pilat en lien avec le Master 2 Territoires et Transitions, Master commun à Sciences Po Lyon et à l'École d'économie de Saint Etienne.
- la demande de subvention pour la réflexion préalable à la création d'un Hameau Léger Municipal porté par la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette qui sera le support de l'élaboration d'un guide sur l'habitat léger dans le Pilat.

LANCEMENT D'UN 3^{èME} APPEL À PROJET « CIEL ÉTOILÉ »

Le Bureau du Parc a validé le lancement d'un appel à projet en direction des communes et villes-portes du Parc de moins de 10 000 habitants.

Cet appel à projet a pour but de soutenir financièrement les communes et villes-portes dans la réalisation de leurs travaux d'optimisation d'éclairage public (réduction des consommations énergétiques et de la pollution lumineuse). Pour tenter d'obtenir une aide régionale (aide plafonnée à 15 000 € par commune) correspondant au taux de 50 % des dépenses d'investissement restant à la charge de la commune, les dossiers sont à déposer au Parc entre le 1er avril et le 30 mai 2024 avec l'appui du Syndicat d'énergie.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la signature d'un avenant à la convention-cadre avec l'association Inter-Parcs Massif Central (IPAMAC) pour permettre au Parc du Pilat de participer à l'action Inter-Parcs menée en faveur des milieux ouverts herbacés.
- l'adhésion du Parc à la mission d'accompagnement à l'évolution professionnelle proposée par le Centre de gestion de la Loire.
- la désignation de Christine ROBIN, Vice-Présidente du Parc en charge de l'Eau et de la Biodiversité, en tant que représentante du Parc au sein de l'association Rives Nature.

ÉCHANGES DIVERS

Le Bureau du Parc a échangé sur :

- Le renouvellement de la manière de promouvoir la destination touristique Pilat.
- Maclas, Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal et La Versanne sont les 4 communes qui ont été retenues suite à appel à manifestation d'intérêt pour participer à une réflexion sur les franges agro-urbaines de leur commune dans le cadre d'une mission impliquant notamment des étudiants de l'École nationale des Paysages.
- la participation du Parc à un projet piloté par l'association Inter-Parcs Massif Central (IPAMAC) sur la notion d'Habitabilité qui concernera 5 autres Parcs. Sur le Pilat, il se réalisera en lien avec la commune de Saint-Sauveur-en-Rue. Ce projet s'inscrit dans la suite du travail mené par IPAMAC sur la question de l'Attractivité et auquel le Parc du Pilat a contribué.
- Le lancement de l'élaboration d'un Schéma directeur énergétique (SDE) sur le territoire du Pilat élargi aux communes ardéchoises et altiligériennes concernées par la révision de la charte.
- L'accès prochain à une boîte à outils afin d'aider les collectivités territoriales à développer le solaire photovoltaïque.
- la préparation du Compte administratif 2023 et du Budget prévisionnel 2024 du Syndicat mixte du Parc.
- l'atlas des paysages et l'observatoire photographique du paysage, deux outils désormais déclinés sur l'ensemble du périmètre d'études de la révision de la charte.



Parc naturel régional du Pilat 2 rue Benaÿ 42410 Pélussin 04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr www.facebook.com/ParcduPilat Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.